



## **Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr. générale  
12 octobre 2001  
Français  
Original: anglais

---

### **Assemblée générale Cinquante-sixième session**

Points 21 d), 25, 41, 42, 43, 118 et 166 de l'ordre du jour

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et les organisations régionales et autres : coopération  
entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation  
de la Conférence islamique**

**Année des Nations Unies pour le dialogue  
entre les civilisations**

**Question de Palestine**

**La situation au Moyen-Orient**

**La situation en Afghanistan et ses conséquences  
pour la paix et la sécurité internationales**

**Droit des peuples à l'autodétermination**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

### **Conseil de sécurité Cinquante-sixième année**

## **Lettre datée du 11 octobre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des documents ci-après de la neuvième session extraordinaire de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Doha (Qatar) le 10 octobre 2001 :

- I. Allocution prononcée à l'ouverture de la session par S. A. Cheikh Hamad Ben Khalifa Al Thani, Émir du Qatar et Président de la neuvième Conférence islamique au sommet (annexe I);
- II. Communiqué final (annexe II).



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 21 d), 25, 41, 42, 43, 118 et 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Nassir Abdulaziz **Al-Nasser**

**Annexes à la lettre datée du 11 octobre 2001, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Qatar  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

## Annexe I

### **Allocution prononcée par S. A. Cheikh Hamad Ben Khalifa Al Thani, Émir du Qatar et Président de la neuvième Conférence islamique au sommet, à l'ouverture de la neuvième session extraordinaire de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères**

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux.

Cher frère Yasser Arafat, Président de l'État de Palestine,  
Vos Altesses et Messieurs les ministres,  
Monsieur Abdul Wahid Belkziz, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique,  
Messieurs les représentants d'organisations arabes et islamiques aux États-Unis d'Amérique,  
Chers amis,

Notre présente session se réunit au lendemain d'événements extrêmement graves qui auront à n'en pas douter des répercussions profondes et durables sur la situation internationale et sur la nation musulmane. L'opération militaire américaine annoncée a été lancée contre l'Afghanistan le 7 octobre, avec l'appui des États alliés, en réponse aux attaques terroristes qui ont eu lieu le mois dernier à New York et à Washington et qui ont secoué le monde entier par l'énormité des pertes en vies humaines innocentes et l'ampleur des destructions de biens publics et privés qu'elles ont causées aux États-Unis d'Amérique.

Les conséquences de cet acte terroriste et la riposte militaire à celui-ci projeteront leur ombre sur le monde entier et lanceront des défis considérables non seulement à nos pays islamiques mais à l'ensemble de la communauté internationale. Il importe donc que nous nous réunissions afin de nous consulter sur les dispositions à prendre pour faire face à cette situation et pour en traiter les causes et les effets.

Permettez-moi en cette occasion d'adresser en vos noms nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique et d'affirmer que nous condamnons fermement ces actes ignobles, la destruction de vies innocentes et la terreur imposée à des populations paisibles. De tels actes sont contraires à toutes les valeurs humaines, aux normes internationales, aux lois divines et aux religions, y compris notre religion véritable qui préconise la paix entre les êtres humains et invite à la tolérance, à

l'amour et à l'égalité et non pas à l'hostilité et à la haine.

Tout en affirmant notre réprobation résolue de ces actes, nous estimons que la riposte à ceux-ci ne doit pas frapper des civils innocents et ne doit s'étendre qu'à ceux-là mêmes qui les ont commis. Il importe que des preuves formelles contre les coupables soient présentées et que les opérations militaires, une fois ces preuves rendues publiques, visent exclusivement les coupables, de sorte que la communauté internationale puisse définir sa position en toute connaissance de cause et que ce ne soient pas les peuples innocents qui paient le prix en fin de compte. Cela nous impose à tous une lourde responsabilité à l'égard du peuple afghan qui a subi des décennies durant des guerres et des conflits ayant contraint à la fuite des millions d'habitants et anéanti les infrastructures du pays. La neuvième Conférence islamique au sommet, tenue à Doha, a affirmé l'urgente nécessité de créer, sous les auspices de l'Organisation de la Conférence islamique, un fonds d'aide au peuple afghan. Il était grand temps, me semble-t-il, de décider d'établir ce fonds, auquel j'annonce ici une contribution de l'État du Qatar d'un montant de 10 millions de dollars des États-Unis.

Mes chers frères,

Exprimer notre position sur ces événements, en particulier ceux qui nous touchent directement en tant que musulmans et ceux qui nous interpellent en tant que membres de la communauté internationale, exige que nous fassions ressortir avant tout que l'islam assigne une haute valeur à la vie humaine et respecte le droit des gens de vivre en paix et en sécurité. L'islam est une religion de paix. Le salut en islam est synonyme de paix. Même au temps de sa plus grande puissance, l'islam s'est toujours attaché à promouvoir la paix et la tolérance et à défendre les droits des non-musulmans relevant de son pouvoir en garantissant leur sécurité, l'inviolabilité de leurs lieux saints et l'ensemble de leurs droits civils.

Aussi notre condamnation du terrorisme n'a-t-elle pas pour objet d'écarter les soupçons de l'islam, mais de dénoncer l'extrémisme qui sévit dans les sociétés humaines et ne se limite pas à une croyance, une culture ou une ethnie particulière. Or, pour combattre l'extrémisme, il est indispensable de s'attaquer à ses causes qui engendrent la haine et la violence.

Mes chers frères,

Le monde musulman est l'un des premiers à avoir appelé au dialogue entre les civilisations comme moyen d'interaction, de rencontre et de rapprochement des peuples, et non pas aux luttes meurtrières et à la division des peuples en factions et en camps rivaux fondés sur le principe « Qui n'est pas avec moi est contre moi ». Chacun sait que l'Assemblée générale des Nations Unies publiera prochainement un document international sur le dialogue entre les civilisations, qui s'appuie sur une initiative islamique et s'inspire d'études et de documents islamiques. Cela montre bien que le monde musulman a toujours été et demeure un élément actif de la communauté internationale, la civilisation islamique ayant une vocation internationale et refusant l'isolement, le repli sur soi et la haine de l'autre, refusant l'hostilité envers les autres civilisations et le sentiment qu'il faille les combattre ou prendre une revanche sur elles.

Qui plus est, l'Organisation de la Conférence islamique a joué un rôle de précurseur en adoptant une position résolue à l'encontre du terrorisme. Il y a de nombreuses années, en effet, elle a élaboré un ensemble de règles et de dispositions en matière de lutte contre le terrorisme international, qui ont ultérieurement été incorporées dans un projet de convention que les États islamiques ont été invités à approuver.

Mes chers frères,

Forts des expériences du passé, nous sommes désormais en mesure de définir des formules qui nous permettent de lutter contre cet odieux phénomène qui ne fait pas de distinction entre les races, qui ignore les frontières politiques ou géographiques et fait fi des doctrines sociales ou économiques. Avant toute chose, nous devons nous attacher à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instance rassemblant l'ensemble des pays du globe et représentant la légitimité internationale fondée sur la Charte, dont le but essentiel est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cette fin, il importe

que l'Organisation des Nations Unies convoque une conférence internationale chargée d'élaborer une convention internationale en matière de lutte contre le terrorisme, convention qui lierait tous les États. L'Organisation des Nations Unies doit assumer toutes les responsabilités qui lui incombent en élaborant cette convention, en veillant à son application et en prévoyant des sanctions en cas de violation de ses dispositions, de manière à ce que la lutte contre le terrorisme international soit menée sous ses auspices et conformément aux critères convenus, dont l'un des plus importants concerne la définition du terrorisme et la distinction entre le terrorisme, d'une part, et, d'autre part, la lutte des peuples contre l'occupation étrangère et leur droit légitime de défendre leur liberté et leur autodétermination, droit naturel garanti par les lois et la pratique internationales.

De ce point de vue, le peuple palestinien, dans la lutte qu'il mène pour libérer sa patrie, exerce son droit légitime de résister à l'occupant qui a usurpé la terre, en a chassé les habitants et y a imposé une politique de famine, de blocus et d'assassinat des principales figures politiques palestiniennes, s'efforçant sans relâche d'étouffer la liberté de ce peuple et de lui dérober son indépendance.

La communauté internationale doit veiller à ce que les événements survenus récemment aux États-Unis ne la détournent pas de son rôle et ne l'empêchent pas d'assumer ses responsabilités face au terrorisme d'État pratiqué contre le peuple palestinien par le Gouvernement israélien, à la dangereuse escalade à laquelle celui-ci se livre dans la région et à ses tentatives d'exploiter ces événements pour créer une situation nouvelle propre à menacer la sécurité et la stabilité de la région. Les atrocités commises contre le peuple palestinien ne sont rien d'autre que du terrorisme organisé pratiqué par l'État israélien contre un peuple désarmé qui n'a pas d'autre choix que de résister pour défendre ses droits, protéger ses lieux saints et faire face aux humiliations, à l'oppression, aux assassinats et aux expulsions qu'il subit. Je dois dire ici que certaines voix s'élèvent dans notre nation islamique pour affirmer que c'est le terrorisme d'État qui engendre les organisations terroristes et que la violence engendre la violence. Le seul moyen de rompre ce cercle vicieux est d'accorder au peuple palestinien ses droits légitimes et, en premier lieu, son droit à l'autodétermination et à l'établissement sur son

territoire national d'un État indépendant avec pour capitale Al Qods Al Charif.

Partant de ce principe, nous appelons la communauté internationale et, au premier chef, les États-Unis d'Amérique qui sont – avec la Fédération de Russie – l'un des deux pays qui coparrainent le processus de paix, ainsi que toutes les parties internationales influentes, à assumer leurs responsabilités et à assurer la protection internationale nécessaire au peuple palestinien confronté à la machine de guerre israélienne, comme premier pas sur la voie de la reprise du processus de paix sur ses bases originelles, conformément aux résolutions de la légitimité internationale et au principe de l'échange de territoire contre la paix.

À cet égard, je tiens à exprimer ma satisfaction devant les déclarations qui ont été faites récemment par le Président américain George Bush, selon lesquelles la création de l'État palestinien s'inscrivait dans la conception stratégique américaine d'un règlement du conflit dans notre région. Cette position représente, à notre sens, une avancée déterminante qui devrait permettre de replacer le problème dans sa véritable perspective. Nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir que les États-Unis s'emploieront sans tarder à la mettre en application et s'attacheront à réaliser cet objectif stratégique dans le cadre des résolutions internationales pertinentes en vue d'ouvrir la voie à l'instauration d'une paix globale, juste et durable pour tous les États et peuples de la région.

Je tiens également à saluer ici la position équitable et responsable adoptée par le Président américain et les dirigeants des États européens, qui se sont élevés contre les tentatives de profiter de ces événements tragiques pour accuser à tort les Arabes et les musulmans de terrorisme et se sont opposés à ceux qui entendaient s'en prendre aux Arabes et aux musulmans.

Mes frères,

Soyez les bienvenus dans votre pays. Je souhaite que votre réunion débouche sur une position unie à l'égard des événements extrêmement graves dont le monde est aujourd'hui le témoin. Puisse Dieu Tout-Puissant vous accorder plein succès dans vos travaux pour le bien de notre nation islamique et du monde entier.

La paix et la bénédiction de Dieu soient avec vous.

## Annexe II

### **Communiqué final de la neuvième session extraordinaire de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Doha (Qatar) le 10 octobre 2001**

À l'aimable invitation de S. A. Cheikh Hamad Ben Khalifa Al Thani, Émir du Qatar et Président de la neuvième Conférence islamique au sommet, les ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique ont tenu une session extraordinaire à Doha, capitale de l'État du Qatar, le mercredi 10 octobre 2001, pour examiner les conséquences, pour le monde en général et pour les États membres en particulier, des événements survenus aux États-Unis d'Amérique.

La Conférence a été ouverte par S. A. Cheikh Hamad Ben Khalifa Al Thani, Émir du Qatar et Président de la neuvième Conférence islamique au sommet, qui a prononcé une allocution dans laquelle il a examiné les conséquences, pour le monde et pour les États membres en particulier, des attaques terroristes qui ont eu lieu récemment aux États-Unis d'Amérique.

Le Président Yasser Arafat, Président de l'État de Palestine, a ensuite fait une allocution sur le même sujet et sur la grave situation qui sévit dans le territoire palestinien.

Il a ensuite été donné lecture du message adressé à la conférence par S. M. Mohamed VI, souverain du Royaume du Maroc et Président du Comité d'Al Qods, puis les participants ont entendu l'allocution du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.

La Conférence s'est félicitée de l'allocution prononcée, au nom des communautés musulmanes d'Amérique, par le représentant des organisations islamiques et arabes aux États-Unis et a souhaité la bienvenue à la délégation chrétienne et islamique accompagnant le Président Yasser Arafat.

La Conférence a élu son bureau comme suit :

*Président :*

État du Qatar

*Vice-Présidents :*

Malaisie

République du Sénégal

État de Palestine

*Rapporteur :*

République du Mali

La session était présidée par Cheikh Hamad Ben Jassem Ben Jabr Al Thani, Ministre des affaires étrangères du Qatar.

La Conférence est parvenue aux conclusions suivantes :

1. La Conférence a fermement condamné les actes terroristes barbares dont les États-Unis ont été la cible, qui ont coûté la vie à un nombre énorme de personnes de diverses nationalités et provoqué des destructions et dégâts considérables à Washington et à New York. Elle a affirmé que ces actes terroristes étaient incompatibles avec les enseignements des religions révélées et les valeurs éthiques et humaines. Elle a souligné la nécessité de poursuivre les auteurs de ces actes à la lumière des résultats des enquêtes et de les traduire devant la justice et s'est déclarée prête à appuyer cet effort. À cet égard, la Conférence a présenté ses condoléances et exprimé sa sympathie au peuple et au Gouvernement des États-Unis ainsi qu'aux familles des victimes de cette tragédie.

2. Se référant aux dispositions de la Convention de l'Organisation de la Conférence islamique sur la lutte contre le terrorisme international, la Conférence a réaffirmé que les États membres étaient prêts à contribuer activement aux efforts internationaux déployés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, instance qui représente l'ensemble des pays du monde, pour définir le phénomène du terrorisme sous toutes ses formes, sans sélectivité ni ambivalence, traiter ses causes, l'éradiquer et instaurer la stabilité et la sécurité internationales.

3. La Conférence a affirmé que ces odieux actes terroristes étaient incompatibles avec le message sublime et tolérant de l'islam, qui s'oppose à l'injustice et à l'agression, prône la paix, la cohésion, la tolérance et le respect entre les peuples, consacre la dignité de la vie humaine et prohibe le massacre de personnes innocentes. Elle a rejeté toute tentative visant à établir un lien entre la religion islamique véritable et les actes

terroristes, estimant qu'une telle attitude n'était pas de nature à servir les efforts collectifs destinés à combattre le terrorisme et nuisait aux relations entre les peuples. La Conférence a souligné la nécessité d'oeuvrer en commun pour renforcer le dialogue et favoriser la communication entre le monde islamique et l'Occident en vue de promouvoir une meilleure compréhension mutuelle entre les deux civilisations.

4. La Conférence s'est félicitée de la position adoptée par les dirigeants des États-Unis et d'autres pays, qui ont invité la population à s'abstenir de porter préjudice aux personnes d'origine arabo-musulmane ainsi qu'aux Arabes et aux musulmans résidant dans ces pays. Elle a demandé à la communauté internationale de prendre les dispositions nécessaires pour protéger les droits des civils innocents et éviter que ceux-ci ne soient touchés lorsque seront prises des mesures préventives face au phénomène du terrorisme. Elle a dénoncé les quelques voix isolées qui ont tenté de nuire à l'islam et aux musulmans.

5. La Conférence a affirmé la nécessité de convoquer, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une conférence internationale qui permette à la communauté internationale de manifester concrètement son rejet du recours au terrorisme dans les relations internationales, de s'accorder sur sa définition et de formuler un plan d'action international pour le combattre dans le respect de la souveraineté des États Membres et du droit international et en se fondant sur des définitions internationalement reconnues. La Conférence a estimé que l'Organisation des Nations Unies était l'instance juridique internationale habilitée à déterminer le degré d'implication de tout État ou groupe dans le terrorisme ou le soutien à celui-ci.

6. La Conférence a rejeté tout amalgame entre le terrorisme et le droit des peuples musulmans et arabes, y compris les peuples palestinien et libanais, à l'autodétermination, à la légitime défense, à la souveraineté et à la résistance à l'occupation et à l'agression israéliennes et étrangères d'une manière générale, qui sont autant de droits légitimes garantis par la Charte des Nations Unies et par le droit international.

7. La Conférence a exprimé l'espoir que la préoccupation de la communauté internationale devant les conséquences des événements survenus aux États-Unis ne la conduirait pas à renoncer à assumer ses responsabilités face aux souffrances endurées par le

peuple palestinien du fait du terrorisme d'État pratiqué contre lui par le Gouvernement israélien et de la dangereuse escalade à laquelle celui-ci se livre dans la région.

8. La Conférence a mis Israël en garde contre toute tentative d'exploiter ces événements pour justifier la poursuite de ses agressions contre le peuple palestinien et pour créer dans la région une situation nouvelle qui serait de nature à en menacer la sécurité et la stabilité.

9. La Conférence a demandé au Conseil de sécurité et aux deux coparrains du processus de paix, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, ainsi qu'à l'Union européenne et ses États membres, d'intensifier leurs efforts en vue d'obtenir la levée du blocus, de mettre un terme aux pratiques barbares israéliennes, d'assurer une protection internationale au peuple palestinien et d'obtenir le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes qu'il occupe depuis 1967.

10. La Conférence a souligné que l'action internationale visant à instaurer la sécurité et la paix dans un monde débarrassé du terrorisme et de l'injustice devait inclure l'instauration de la sécurité et de la justice pour le peuple palestinien, l'établissement d'un État palestinien indépendant avec pour capitale Al Qods Al Charif et la protection des lieux saints chrétiens et islamiques. À cet égard, la Conférence s'est félicitée des déclarations du Président George Bush concernant le droit des Palestiniens d'établir leur propre État, position soutenue par la Fédération de Russie, l'Union européenne, la République populaire de Chine, le Japon, les pays africains et les pays non alignés, la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies. Elle a estimé qu'il s'agissait là d'une évolution positive conforme aux résolutions de la légitimité internationale. La Conférence a également exprimé l'espoir que les États-Unis entreprendraient sans tarder de traduire ces déclarations en actes et veilleraient à la réalisation de l'objectif stratégique consistant à instaurer une paix juste et globale pour tous les États et peuples de la région.

11. La Conférence s'est déclarée préoccupée par la possibilité que la lutte contre le terrorisme fasse des victimes parmi les populations civiles innocentes en Afghanistan. Elle a réaffirmé la nécessité de garantir l'intégrité territoriale de ce pays et de préserver son identité islamique. Elle a refusé que tout État islamique

ou arabe soit visé sous prétexte de lutte contre le terrorisme.

12. La Conférence a salué la proposition de S. A. Cheikh Hamad Ben Khalifa Al Thani, Émir du Qatar et Président de la neuvième Conférence islamique au sommet, de créer un fonds d'aide au peuple afghan et son annonce d'une contribution à ce fonds d'un montant de 10 millions de dollars des États-Unis. Elle s'est félicitée des annonces de contributions à ce fonds faites par les Émirats arabes unis (3 millions de dollars) et le Sultanat d'Oman (1 million de dollars). La Conférence a pris note de l'annonce faite par S. A. R. le Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, selon laquelle le Royaume avait fait don d'un montant de 10 millions de dollars au peuple d'Afghanistan, assistance qui avait été acheminée aux parties afghanes concernées. Elle a également noté que le Royaume d'Arabie saoudite apporterait sa contribution aux projets de relèvement spécialement conçus à l'intention du peuple d'Afghanistan. La Conférence a invité l'ensemble des États membres à continuer de verser des contributions au titre de ce noble projet humanitaire.

---